



COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien

Association apolitique, à but non lucratif, pour la protection des habitants de l'agglomération nantaise.

ESPACE VIE LOCALE, 41 RUE DES FRERES ROUSSEAU, 44860 SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU

www.coceta.org



CNDP
244 Bd Saint-Germain
75007 Paris

Le 13 novembre 2023

Courrier adressé par voie postale et numérique

Copie par voie dématérialisée (liste en annexe)

A l'attention de M. Marc PAPINUTTI

URGENT : Appel à l'organisation d'une réunion d'information en présentiel sur l'aéroport de Nantes Atlantique

Monsieur le Président,

Pour faire suite aux réunions publiques organisées les 7 et 9 mars 2023 relatives à l'avancement du projet de concession de l'aéroport de Nantes Atlantique, nous sollicitons une nouvelle fois la CNDP sur l'engagement pris, avec la Préfecture des Pays de la Loire, de réaliser une réunion d'information en présentiel sur l'aéroport de Nantes Atlantique, dans un lieu central, sur l'île de Nantes par exemple, afin d'atteindre un maximum de personnes.

Il est indispensable que cette réunion d'information, soit organisée dans les plus brefs délais, après les dernières annonces du Ministre Clément Beaune concernant le projet de « modernisation de l'aéroport ». De notre point de vue, cette réunion devrait faire état :

- de l'évaluation des 17 mesures mises en œuvre sur 31,
- des conclusions de la concertation « flash » lancée par le gouvernement,
- des conclusions du rapport sénatorial s'il y a lieu,
- des orientations du projet et des mesures concrètes prises pour gérer les nuisances sonores, environnementales et celles liées à la qualité de l'air.

Bien entendu, le COCETA se mobilisera pour apporter son éclairage sur le sujet lors de cette réunion.

Pour rappel, lors des visio-conférences des 7 et 9 mars 2023 , la CNDP avait présenté 6 principes essentiels pour le débat public. Trois principes au moins n'ont pas été respectés :

- **LA TRANSPARENCE** : le principe de transparence ne s'applique pas sur le projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique, au détriment du grand public et des 100 000 citoyens concernés. Au prétexte du « secret des affaires », l'appel d'offre relatif à la future concession, abandonné récemment, a été conduit de manière complètement opaque. L'information délivrée concernant les mesures de préservation de l'environnement et les principes de précaution ayant trait à la santé de la population sont biaisés ou faux. Cela témoigne de la volonté de la DGAC, avec l'appui de la Préfecture des Pays de la Loire, de chercher à persuader les citoyens que l'aéroport peut se développer sur son site actuel sans pour autant créer des nuisances. Elles ont pourtant conscience qu'il s'agit d'une contre-vérité. Les mesures en question portent par exemple sur l'allongement de la piste dont nous avons démontré l'inefficacité, l'actuel couvre-feu non applicable en l'état, et les mesures de « protections » qui n'en sont pas puisqu'elles proposent aux citoyens soit de quitter leur bien, soit de se confiner été comme hiver.

- **L'INCLUSION, « ALLER À LA RENCONTRE DE TOUS LES PUBLICS, pour toucher le maximum de personnes concernées par le projet et son impact sur leur environnement »** : La séance en visio du 7-mars 2023 a connu un pic de 116 personnes connectées et celle du 9 mars 2023, 81 personnes connectées au plus fort. Parmi les participants, précisons que nous retrouvons les intervenants habituels : élus, DGAC, CNDP, préfecture et associations...

197 personnes sur les 100 000 citoyens concernées...N'y a-t-il pas matière à s'interroger sur l'efficacité de la méthode employée ?!

Nous avons insisté, lors de la réunion de suivi des engagements du 27/01/2023, à laquelle avait participé Mme Haudebourg, garante de la CNDP, pour qu'une réunion publique en présentiel soit organisée. L'objectif étant d'éviter d'exclure les personnes qui ne peuvent pas suivre une visio-conférence. Il avait été annoncé, lors de la réunion publique du 7 mars, qu'une réunion d'information en présentiel serait organisée au plus tard 3 semaines après celles conduites en visio-conférence. Cette réunion a été reportée maintes fois par la Préfecture au prétexte d'une actualité sociale non favorable. La dernière échéance annoncée reportait la réunion en présentiel à début septembre. Nous attendons toujours. Nous avons saisi la Préfecture pour lui rappeler son engagement (courrier en annexe).

Pour appuyer nos propos, l'étude CSA, demandée par le SPS¹ en 2019, estime que 11 millions de Français rencontrent des difficultés avec le numérique :

- 23 % des Français ne sont pas à l'aise avec le numérique alors que 90 % des Français possèdent au moins un appareil numérique connecté et que les trois quarts utilisent Internet quotidiennement.
- 19 % des Français abandonnent une tâche quand elle nécessite l'utilisation d'Internet (pour un achat, une démarche administrative...).

¹ Syndicat de la presse sociale

- **L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, « toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur »** : Le format retenu en visio-conférence favorise essentiellement l'information descendante et non l'échange ou l'argumentation éclairée. Sur ce dernier point, nous rappelons qu'il est indispensable que les associations puissent également donner un éclairage différent.

La CNDP a publié des préconisations en matière de concertation avec le public, après l'annonce, réalisée par le gouvernement le 29/09/2023, de relancer un nouvel appel d'offre. **LA PRINCIPALE PRÉCONISATION PORTE SUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF AMBITIEUX D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES PUBLICS.** Le COCETA salue cette initiative mais réclame qu'elle soit plus ambitieuse, sur le fond et sur sa portée. Il importe que la CNDP souligne l'incompatibilité entre le principe d'une concertation d'un mois « pour améliorer le projet » et la relance d'un dialogue citoyen. Nous estimons qu'il faut au moins 6 mois de concertation pour relancer les hypothèses d'un nouveau projet qui prend en compte les objectifs attendus d'un aéroport du Grand Ouest et sur la compatibilité de cet objectif avec le maintien sur son site actuel. En outre, la CNDP avait exprimé des réserves sur la concertation conduite en 2019 et notamment l'absence d'un scénario alternatif au maintien de l'aéroport sur son site actuel. L'allongement de la piste de 400m était l'argument de l'Etat (de la DGAC) pour rendre faussement crédible une telle hypothèse. Le COCETA a en effet démontré qu'il n'avait aucun impact sur la réduction des nuisances sonores. L'abandon de cet allongement rend caduc le scénario de maintenir l'aéroport sur son site et de développer son activité.

DÉVELOPPER L'AÉROPORT NANTES ATLANTIQUE SUR SON SITE ACTUEL EST L'ANTIÈSE DE LA VOLONTÉ DE PRÉSERVER LA SANTÉ DE LA POPULATION. LE SOUTENIR RELÈVE DE LA TROMPERIE. Parler d'aéroport Urbain est une ineptie. Vous avez pour habitude de présenter l'intervention de la CNDP comme s'attachant à la forme plutôt qu'au fond des sujets. Cette posture n'est plus tenable car vous devez crédibiliser la démarche portée par le gouvernement sur ce dossier et vous assurer que les éléments de langage ainsi que les argumentaires seront mobilisés dans un objectif de vérité et de transparence pour un dialogue constructif. Sans intervention de votre part pour restaurer le débat public, vous pourriez devenir, sans le savoir, la caution républicaine d'un désastre environnemental et sanitaire annoncé !

Comptant sur votre intervention et celle des garantes sur ce dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Paolo FERREIRA

Président du COCETA

Copie : Madame Elisabeth Borne, Première ministre

Copie : Monsieur Aurélien Rousseau, Ministre de la Santé et de la Prévention

Copie : Monsieur Clément Beaune, Ministre délégué chargé des Transports.

Copie : Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France

Copie : Madame Laurence Garnier, Sénatrice de Loire Atlantique

Copie : Madame Julie Laernos, Députée de Loire Atlantique (4e circonscription)

Copie : Madame Sophie Errante, Députée de Loire Atlantique (10e circonscription)

Copie : Monsieur M. Andy Kerbrat, Député de Loire Atlantique (2e circonscription)

Copie : Monsieur Yannick Haury, Député de Loire Atlantique (9e circonscription)

Copie : Madame Christelle Morançais, Présidente de Région Pays de Loire

Copie : Monsieur Michel Ménard, Président du Département de Loire Atlantique

Copie : Madame Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole

Copie : Monsieur Maurice Perrion, Président de l'association des Maires de Loire-Atlantique

Copie : Monsieur Jean-Pierre Blazy, Président Ville & Aéroport

Copie : Monsieur Nils Raynaud, Directeur du projet de réaménagement de Nantes-Atlantique (DGAC)

Copie : Madame Sylvie Haudebourg, Garante de la CNDP

Copie : Madame Brigitte Fargevieille, Garante de la CNDP